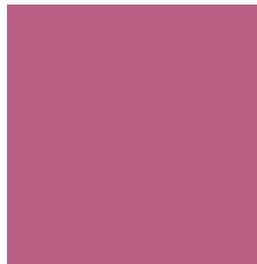


2021



COMPTES



Fondation pour la
Recherche
Médicale

Innovier pour sauver

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT	5	NOTE 7 IMPACT DES FONDATIONS ABRITÉES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FONDATION	27
BILAN	6	NOTE 8 ENGAGEMENTS HORS BILAN	27
COMPTE DE RÉSULTAT	8	NOTE 8.1 Engagements reçus	27
NOTE 1 PRESENTATION DE LA FRM	10	NOTE 8.2 Engagements donnés	27
NOTE 2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	10	NOTE 9 ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RESULTAT	28
NOTE 3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	11	NOTE 9.1 Commentaires sur les produits d'exploitation	28
NOTE 4 REGLES ET METHODES COMPTABLES	11	NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation	28
NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence	11	NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier	29
NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques	12	NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel	29
NOTE 5 COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF	16	NOTE 9.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat	29
NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles	16	NOTE 9.6 Contributions	29
NOTE 5.2 Immobilisations corporelles	16	NOTE 10 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - CROD	30
NOTE 5.3 Immobilisations financières	17	NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD	30
NOTE 5.4 Créances	18	NOTE 11 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE - CER	38
NOTE 5.5 Placements financiers	18	NOTE 12 AUTRES INFORMATIONS	41
NOTE 5.6 Disponibilités	19	NOTE 12.1 Effectifs	41
NOTE 5.7 Charges constatées d'avance	19	NOTE 12.2 Rémunérations	41
NOTE 6 COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – PASSIF	20	NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation	41
NOTE 6.1 Fonds propres et réserves	21	NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes	41
NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations	23	NOTE 12.5 Dons en nature	41
NOTE 6.3 Fonds dédiés	23	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	42
NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges	25		
NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donation	26		
NOTE 6.6 Dettes	26		

Les montants portés dans l'annexe des comptes 2021 sont arrondis au K€ supérieur ou inférieur.
La somme des arrondis en K€ peut parfois différer de l'arrondi de la somme des montants en €.



La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) est un acteur essentiel de la recherche publique en France. Elle se finance exclusivement par appel à la générosité publique.

ACTIONS MENÉES, DANS UN CONTEXTE D'ARDENTE EXIGENCE

L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité des actions menées dans le cadre du plan stratégique défini pour 2019-2025 et validé par le Conseil de surveillance de la FRM. Mais le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 que nous connaissons depuis 2 ans a fortement impacté les priorités et l'organisation de la fondation.

En 2021, la FRM a en effet assuré le suivi scientifique et communiqué sur les 35 projets de recherche autour de la Covid-19 et des virus émergents sélectionnés et soutenus en 2020. Dans le prolongement des partenariats initiés l'année dernière, la FRM a noué cette année, un partenariat avec la nouvelle agence gouvernementale ANRS | Maladies infectieuses émergentes et contribué à soutenir 4 projets de recherche sur le Covid long pour un montant de 0,7 M€ en mobilisant des fonds dédiés.

En parallèle, la FRM a poursuivi ses engagements à soutenir l'ensemble de la recherche médicale française en mobilisant 48,4 M€ pour le financement de 379 projets de recherche.

Comme chaque année, l'essentiel des engagements scientifiques est réparti dans le cadre de ses grandes programmations de recherche :

- « Espoirs de la recherche » 35,7 M€, en hausse de 2,3% par rapport à l'année dernière. Ce dispositif constitue le cœur de la programmation scientifique de la FRM. Ouvert à toutes les disciplines, ce programme récurrent est conçu pour s'adapter aux besoins des laboratoires et à leurs évolutions.
- Le programme thématique « Environnement et Santé » 10 projets interdisciplinaires sélectionnés pour 4,5 M€ dans la continuité du premier appel d'offres sur le sujet lancé en 2020 ;
- Un nouveau programme thématique « Médecine réparatrice » 7 projets pour 3,7 M€.

RESSOURCES COLLECTÉES POUR ASSURER CES ACTIONS

Pour permettre ce soutien, la FRM a pu compter sur la générosité des donateurs, à travers les libéralités (36,8 M€) mais aussi, grâce à l'ensemble de ses collectes (dons papiers, collecte digitale, soutiens de ses philanthropes et mécènes) qui a atteint la somme totale de 20,2 M€ en 2021 contre 25,6 M€ l'année dernière où 6,8 M€ de ressources orientées sur le financement des projets Covid-19 et Virus émergents avaient été collectées en urgence.

Une gestion financière prudente permet d'assurer la pérennité de son effort de recherche. Les actifs financiers de la FRM sont répartis sur différents supports. Au 31 décembre 2021, les actifs financiers sur lesquels sont adossés les dotations statutaires et les engagements scientifiques sont valorisés à 153,2 M€. Prudence et répartition équilibrée des actifs ont permis d'obtenir 3,6 M€ de produits financiers dans un contexte boursier moins agité qu'en 2020.

La FRM dégage fin 2021 un résultat excédentaire de 0,14 M€. La réserve destinée à la recherche se monte après affectation du résultat à 18,8 M€, représentant 4,5 mois de soutien à la recherche en 2022, ce qui reste un gage de sécurité pour les actions actuellement menées par la Fondation.

UNE RAISON SOCIALE ET UN PILOTAGE CONFORTÉS

La crise sanitaire que nous traversons a souligné l'enjeu que représente la nécessité de soutenir la recherche médicale et de le faire, de manière résolue et dans la durée. Convaincre les nouveaux donateurs, mécènes et partenaires de poursuivre et amplifier leur engagement à nos côtés pour toujours soutenir les meilleurs projets de recherche et ainsi contribuer à investir dans la vie, demeure le principal défi de la FRM et ce, malgré le contexte international chahuté dans lequel s'ouvre l'année 2022.

Des suivis réguliers de l'évolution de l'activité par la Formation Audit et la Formation Placements ainsi que le bon fonctionnement de la gouvernance, permettent aux instances de la FRM de réajuster si nécessaire les engagements de recherche et les charges de structure, de manière à mener à bien les missions en cours.

L'objectif est de donner des gages de sécurité sur la transparence des fonds collectés ainsi que sur leur utilisation, conformément aux souhaits des donateurs.

Le présent rapport d'activité répond à cette attente en termes financiers.

Il importe en outre d'y ajouter combien l'engagement, le professionnalisme et la rigueur des équipes de la Fondation, ainsi que la qualité reconnue du pilotage scientifique procuré par les meilleurs spécialistes, sont tout autant des gages décisifs de la fiabilité éthique et pratique recherchée par l'ensemble des parties mises en synergie par la Fondation pour la Recherche Médicale.

Evelyne RATTE

BILAN 2021

ACTIF (en euros)	Notes	2021			2020
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		43 321 364	5 828 466	37 492 897	38 327 501
Immobilisations incorporelles	5.1	840 877	585 064	255 814	321 606
Donations temporaires d'usufruit		90 797	0	90 797	90 797
Cessions, brevets & droits similaires		750 081	585 064	165 017	230 809
Immobilisations corporelles	5.2	12 734 634	4 701 691	8 041 944	8 187 682
Immeubles et terrains provenant de legs		640 000	90 000	550 000	550 000
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation		10 022 547	3 036 329	6 986 218	6 986 218
Immobilisations corporelles en cours		2 081 087	1 575 361	505 726	651 464
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5.2	29 729 254	541 712	29 187 542	29 810 614,46
Immobilisations financières	5.3	7 598	0	7 598	7 598
Autres immobilisations financières		7 598	0	7 598	7 598
ACTIF CIRCULANT		196 768 719	287 064	196 481 655	190 308 772
Créances	5.4	25 460 190	74 614	25 385 577	24 579 076
Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 522 411	0	1 522 411	740 992
Créances reçues par legs ou donations		21 033 864	74 614	20 959 251	21 743 103
Autres créances		2 411 922	0	2 411 922	1 045 787
Produits à recevoir		491 993	0	491 993	1 049 194
Placements financiers - VMP	5.5	159 081 199	212 450	158 868 749	158 041 109
Disponibilités	5.6	12 006 111	0	12 006 111	7 395 839
Charges constatées d'avance	5.7	221 219	0	221 219	292 749
TOTAL DE L'ACTIF		240 090 082	6 115 530	233 974 552	228 636 273
ENGAGEMENTS RECUS	8.1	24 431 262	0	24 431 262	21 845 947
Legs et donations en cours d'acceptation par les organes statutaires		12 105 398	0	12 105 398	12 414 023
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		2 238 750	0	2 238 750	1 072 172
Assurances-vie à recevoir		4 948 322	0	4 948 322	3 135 743
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		299 033	0	299 033	32 401
Autres engagements à recevoir		4 839 759	0	4 839 759	5 191 608

PASSIF (en euros)	Notes	2021	2020
FONDS PROPRES ET RESERVES		89 933 188	90 044 751
Fonds propres sans droit de reprise	6.1.1	39 715 511	39 715 511
Fonds propres statutaires		30 524 487	30 524 487
Fonds propres complémentaires		9 191 025	9 191 025
Autres fonds propres sans droit de reprise	6.1.2	13 510 139	13 510 139
Dotations initiales		9 149 264	9 149 264
Dotations complémentaires		4 360 874	4 360 874
Ecart de réévaluation	4.2.2	6 892 751	6 892 751
Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs	4.2.3	19 753 410	19 753 410
Report à nouveau	4.2.4	60 926	-57 328
Excédent de l'exercice		144 272	171 286
Situation nette		80 077 008	79 985 769
Autres fonds propres - dotations consommables	6.1.3	9 856 180	10 058 982
Dotations consommables initiales		12 479 341	12 479 341
Dotations consommables complémentaires		1 415 765	1 362 733
Dotations consommables inscrites au compte de résultat		-4 038 927	-3 783 092
FONDS REPORTES ET DEDIES		47 834 923	52 363 329
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6.2	43 571 814	47 016 272
sur legs et donations non affectés		36 138 983	40 058 031
sur legs et donations affectés		7 432 830	6 958 241
Fonds dédiés	6.3	4 263 109	5 347 057
aux fondations abritées		2 506 034	2 723 435
sur dons manuels affectés		456 457	1 202 646
sur legs et donations affectés		1 300 619	1 420 976
PROVISIONS	6.4	241 081	214 557
Provisions pour risques			0
Provisions pour charges		241 081	214 557
DETTES	6.6	95 965 361	86 013 636
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 876 593	1 846 346
Dettes fiscales et sociales		468 079	499 845
Dettes des legs ou donations		7 605 592	4 893 629
Dettes envers les chercheurs		14 492 103	15 413 825
Dettes envers les chercheurs des programmations pluriannuelles		58 437 543	51 941 462
Autres dettes		12 938 583	11 410 621
Produits constatés d'avance		146 897	7 908
TOTAL DU PASSIF		233 974 552	228 636 273
ENGAGEMENTS DONNES	8.2	7 377 542	6 296 181
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		2 238 750	1 072 172
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		299 033	32 401
Autres engagements donnés		4 839 759	5 191 608

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

CHARGES (en euros)	Notes	2021	2020
Autres achats et charges externes		10 924 747	10 410 716
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires		48 374 011	53 205 205
<i>sous-total</i>		59 298 759	63 615 922
Impôts, taxes et versements assimilés		497 655	421 916
Salaires et traitements		2 141 193	2 066 575
Charges sociales		967 946	931 181
<i>sous-total</i>		3 606 794	3 419 671
Dotations aux amortissements		220 695	255 769
Dotations aux provisions pour risques et charges		26 474	950
Reports en fonds dédiés		834 401	2 509 949
Total des charges d'exploitation	9.2	63 987 123	69 802 260
RESULTAT D'EXPLOITATION [1]		-3 755 368	-2 691 890
Autres charges financières		6 319	2 248
Dotations aux provisions pour dépréciation		77 425	550 091
Charges nettes sur cession de placements financiers		0	118
Total des charges financières		83 743	552 457
RESULTAT FINANCIER [2]	9.3	3 912 719	2 887 153
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS [3] = [1] + [2]		157 350	195 263
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		340	353
Total des charges exceptionnelles		340	353
RESULTAT EXCEPTIONNEL [4]		6 470	647
Impôts sur les bénéfices [5]		19 549	24 624
Excédent de l'exercice = [3] + [4] - [5]		144 272	171 286
TOTAL DES CHARGES		64 235 027	70 550 980
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens			
Prestations en nature		373 719	4 097 271
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES		373 719	4 097 271

PRODUITS (en euros)	Notes	2021	2020
Ventes de biens et services		170 953	169 498
Redevance et produits de la Maison de la Recherche		170 953	169 498
Produits de tiers financeurs		58 121 904	65 780 072
Consommations de la dotation consommable		255 835	612 218
Ressources liées à la générosité du public		57 866 069	65 167 854
Dons manuels		17 472 574	19 906 093
Contributions à la revue "Recherche & Santé"		8 616	20 312
Produits divers des manifestations		0	0
Mécénat		2 734 545	5 699 495
Legs, donations et assurances-vie		37 650 334	39 541 954
Reprises sur amortissements, provisions et restitutions diverses		5 293	39 155
Utilisation des fonds dédiés		1 922 790	1 120 488
Autres produits		10 815	1 158
Total des produits d'exploitation	9,1	60 231 755	67 110 370
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 581 220	3 395 350
Reprises sur provisions pour dépréciation		415 242	44 227
Produits nets sur cessions de placements financiers		0	33
Total des produits financiers		3 996 462	3 439 610
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 811	1 000
Total des produits exceptionnels		6 811	1 000
TOTAL DES PRODUITS		64 235 027	70 550 980
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		373 719	4 097 271
Bénévolat			
TOTAL DES PRODUITS		373 719	4 097 271

NOTE 1 PRÉSENTATION DE LA FRM

1.1 Objet social de la FRM

« La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) a pour but de promouvoir la recherche sur les sciences de la vie et de la santé se rapportant directement ou indirectement à la médecine et de coordonner les efforts faits en ce sens »¹.

La réalisation de cet objet social se traduit opérationnellement par la réalisation de missions sociales qui ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer et éclairer le grand public sur les enjeux et les progrès de la recherche biomédicale.

1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la FRM

Les besoins de la recherche biomédicale aujourd'hui sont immenses en raison de la multiplication des objets d'étude, de la nécessité d'avoir recours à des recherches interdisciplinaires, et à des technologies toujours plus onéreuses, et de la stagnation des ressources allouées par l'Etat. Pour la FRM, il est urgent de maintenir l'excellence et l'attractivité de la recherche française dans un contexte de désaffection pour les carrières scientifiques et de mondialisation notamment face à la montée en puissance des pays émergents. La FRM souhaite se positionner comme le soutien incontournable à la recherche biomédicale française dans son entièreté, au profit de la santé de tous. Son engagement : combattre la maladie.

Dans le cadre de son programme généraliste, la FRM soutient les meilleurs projets dans tous les domaines de la recherche afin de multiplier les pistes à explorer et générer des retombées en santé. Par ce programme, elle apporte notamment un soutien fort à la formation des jeunes chercheurs en les accompagnant à des moments clés de leur carrière et en favorisant, pour certains, le retour en France. Elle accompagne également l'installation en France de nouvelles équipes de recherche et s'engage à long terme aux côtés d'équipes à haut potentiel.

Dans le cadre de son programme thématique, la FRM se positionne sur des domaines de recherche définis comme prioritaires (au maximum 3 soutenus conjointement) avec l'ambition de générer un impact durable. Ces domaines sont choisis de manière à répondre à des besoins de santé représentant de véritables enjeux de société, à cibler des besoins financiers ou structurels de la recherche et à mobiliser les forces en présence notamment via des actions basées sur l'interdisciplinarité.

La FRM a identifié quatre axes prioritaires :

- Maladies neuro-dégénératives ;
- Environnement et Santé ;
- Médecine réparatrice ;
- Recherche sur le Covid-19 et les virus émergents.

La FRM est également animée par la volonté d'accompagner au mieux les projets de recherche qu'elle soutient en gérant activement les communautés scientifiques : organisation d'événements, animation de réseaux, offres de formation...

1.3 Moyens mis en œuvre par la FRM

Les moyens d'action de la FRM sont :

- l'attribution de subventions destinées aux institutions, aux équipes de recherche ou aux chercheurs isolés qui en auront fait la demande ;
- l'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés dans l'objet social ;

- tous autres moyens de nature à promouvoir la recherche médicale et notamment les bulletins, publications, réunions, conférences, expositions, prix et concours.

La FRM, reconnue d'utilité publique depuis le 14 avril 1965, fait appel public à la générosité. Elle est labellisée « Don en Confiance » depuis 1992 et son agrément a été renouvelé le 08/10/2020 pour 3 ans jusqu'en 2023. Conformément à son objet social, la FRM est en quête de ressources nécessaires à la réalisation de ses missions sociales et qui se composent :

- du revenu de la dotation ;
- des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;
- du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ;
- de la participation des Fondations individualisées au coût de fonctionnement de l'administration générale de la FRM ;
- des revenus des autres actifs (financiers, mobiliers et immobiliers) ;
- des autres ressources dans le respect des dispositions spécifiques prévues par le droit comptable des associations, Fondations et fonds de dotations.²

NOTE 2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Si l'année 2021 s'est inscrite dans la continuité des actions menées dans le cadre du plan stratégique défini pour 2019-2025 et validé par le Conseil de surveillance de la FRM, elle a aussi été profondément marquée par la pandémie de COVID-19 et la crise sanitaire qu'elle a engendrée depuis 2020.

Après une mobilisation exceptionnelle en 2020 qui s'est matérialisée par une collecte en urgence et l'afflux de nouveaux donateurs, la FRM a décidé d'investir en média dans un

¹ Article 1 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

² Article 13 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

contexte de post-urgence, pour consolider sa notoriété et soutenir les actions de levée de fonds. Cette décision stratégique a impacté notamment les frais d'appel aux dons :

- Un budget marketing plus conséquent en acquisition compensé par de moindres investissements en fidélisation
- Un investissement complémentaire sur les campagnes majeures d'appel aux dons (Alzheimer, institutionnelle)
- Un investissement pour renforcer la notoriété de la FRM (création d'un nouveau spot legs et augmentation du budget d'investissement media offline – version papier – et online – version digitale).

Les actions de la FRM sont rendues possibles exclusivement grâce à la mobilisation de ses donateurs et à leur générosité (dons issus du marketing direct par mailing papier, ou par e-mailing, via le site internet, dons spontanés issus des quêtes, dons issus des actions philanthropiques, dons par SMS, legs, donations et assurances-vie, partenariats, mécénat, manifestations) ainsi qu'aux revenus patrimoniaux de la FRM.

Les ressources issues de la générosité du public représentent la quasi-intégralité des ressources de la FRM (99,7%). Après une année 2020 exceptionnelle en matière de collecte dans le contexte de la Covid-19, la collecte 2021 est en baisse de -7,9 M€ par rapport à 2020, mais en progression de +0,8 M€ par rapport à 2019. Les principales causes de variation de la collecte des ressources au titre de l'exercice 2021 sont :

- Une baisse des dons manuels, sans renouvellement des dons orientés Covid-19. On note toutefois le dynamisme par rapport à 2019 (+7,35%), avec une reprise de la générosité des donateurs « traditionnels » de la FRM et une croissance conséquente et consolidée sur le digital ;
- Le mécénat, après une augmentation exceptionnelle en 2020, est marqué par un retour à la normale ; en 2020, le mécénat, revêtant un caractère ponctuel en lien direct avec la pandémie représentait 3 M€ sur les 5,3 M€ du mécénat global de la période en question. La dynamique de croissance par rapport à

2019 reste néanmoins notable (+3,19%) et le travail de prospection réalisée en 2021 se concrétisera en 2022 ;

- L'activité des libéralités a été beaucoup moins perturbée par la crise sanitaire qu'en 2020 où le ralentissement de l'activité des études notariales avait été important. En 2020, la FRM a reçu un legs exceptionnel de 14,3 M€. La baisse des produits issus des libéralités de -6,17% en 2021 (-2,4 M€ par rapport à 2020) se traduit par un retour au niveau de 2019 (ressource nette 37,2M€ en 2019 contre 36,8 M€ en 2021) ; Les nouveaux dossiers acceptés ont représenté un niveau satisfaisant de 24 M€ (hors assurances-vie hors succession de 7,7 M€). Le stock des libéralités à réaliser de 43,6 M€ est en baisse de -3,4 M€ par rapport à 2020.

En 2021, la FRM a soutenu 379 projets pour 48,4 M€, contre 404 projets pour 53,2M€ en 2020. Pour mémoire, en 2020, la FRM s'était mobilisée en urgence pour sélectionner et financer 35 projets de recherche autour de la COVID-19 et des virus émergents pour un montant de 6,1 M€. La situation exceptionnelle a également justifié que la FRM accorde aux chercheurs en fin de thèse des prolongations pour leur permettre d'achever leurs travaux au mieux malgré les conditions. Cette aide a représenté près de 1 M€.

La gestion financière des actifs de la FRM a permis de comptabiliser en ressources 3,6 M€ en hausse par rapport à 2020 de +5 % du fait du contexte plus favorable et moins volatil des marchés. Au 31 décembre 2021, le total des placements financiers de la FRM (incluant le compte sur livret ; excluant les titres non encore libérés est valorisé à 153,2 M€ et investis pour 56,2 % en placements monétaires et assimilés, 8% en obligations, 11,6% en actions, 24,2% en fonds non-côtés (immobiliers, dette privée, infrastructure, private equity). La performance globale des actifs financiers détenus par la FRM s'établit à +2,34% contre +2,13% en 2020. A noter que la provision pour dépréciation de titres constatée à fin 2020 est reprise à hauteur de 0,41 M€.

L'exercice génère un excédent de 144 K€.

NOTE 3 DURÉE ET PÉRIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les comptes sont établis en euros ; ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

NOTE 4 RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 4.1

Principes généraux du cadre de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 et au Règlement ANC du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-06 et n°2020-08.

La FRM relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FRM a fait le choix, en 2000, de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser les locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique. L'activité non lucrative de la FRM est très largement prépondérante (99,7% ratio stable par rapport à 2020). La méthode de base retenue pour l'évaluation des actifs est la méthode des coûts historiques, à l'exception de l'immeuble et du terrain du siège social de la FRM, réévalués en 2000.

NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques

4.2.1 COMPTABILISATION DES DOTATIONS – NATURE DES POSTES DE RÉSERVES CONSTITUÉES

Conformément au Règlement ANC 2018-06, les dotations et l'ensemble du passif de la FRM font l'objet de distinctions basées sur les différentes natures de dotations :

- les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables sont les apports d'actifs consentis irrévocablement à la FRM, soit à l'origine soit ultérieurement sans avoir jamais été frappés de clause d'inaliénabilité. Il en résulte que la dotation de la FRM, telle que fixée par les statuts approuvés par décision en Conseil d'Etat du 29 juillet 2005, est intégralement constituée de placements financiers interchangeables. Les montants considérés sont présentés au passif au poste « Fonds propres

sans droit de reprise » (anciennement « Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables »). A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans une fraction des placements financiers de la FRM.

- Les montants venant abonder la dotation statutaire, par décision du Conseil de surveillance lors de l'affectation de l'excédent, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires » ;
- Indépendamment de sa dotation, la FRM a bénéficié au cours de son histoire - et bénéficie toujours - d'apports de fonds de provenances diverses (dons affectés, legs, donations, mécénat) dont seul tout ou partie des revenus doivent servir au financement de projets de recherche. Ces fonds peuvent, pour certains d'entre eux, être revalorisés selon le souhait exprimé par l'apporteur et sont présentés au poste « Autres fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Apports sans droit de reprise ») ;
- de même, des apports de fonds de provenances diverses dont les revenus doivent servir au financement de projets de recherche peuvent être assortis d'une faculté de consomptibilité si les revenus réalisés sont insuffisants et sont présentés au poste « Autres fonds propres – dotations consomptibles » ;
- la FRM dispose de la faculté de céder certains actifs constitutifs de ces dotations et d'utiliser le produit de leur vente à l'acquisition de nouveaux actifs, afin d'en tirer des revenus plus importants. Les plus-values de cession viennent en augmentation de ces dotations par affectation du résultat de l'exercice au cours duquel ces opérations ont eu lieu. Elles peuvent aussi être utilisées au cours de l'exercice dès lors que des projets spécifiques ont été identifiés.

4.2.2 ECARTS DE RÉÉVALUATION

La FRM a opéré en 2000 une réévaluation de la valeur de l'immeuble du siège social (cf. NOTE 5.2).

4.2.3 RÉSERVE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE PLURIANNUELS FUTURS

Ce poste de réserves matérialise la conservation de ressources affectées par le Conseil de

surveillance au développement de la politique de financement des programmes de recherche dans la durée. Ces postes de réserves font l'objet de mouvements de consommation et d'alimentation décidés annuellement et constatés lors de l'affectation du résultat. Ils permettent à la FRM de financer partiellement ses programmes de recherche pluriannuels futurs. A chaque fin d'exercice, un bilan est établi intégrant les engagements pris sur l'exercice, ainsi que les ressources collectées au cours de l'exercice et affectées à ces programmes. Des réallocations à de nouveaux programmes de recherche sont dès lors validées par le Conseil de surveillance, ce qui permet une rotation de ces réserves. Le niveau de réserves est fixé à au-moins 4 mois d'activité prévisionnelle d'attributions scientifiques.

4.2.4 REPORT À NOUVEAU

Le report à nouveau a été constitué lors de l'affectation des résultats successifs. Il ne peut être constitué que de ressources non affectées.

4.2.5 PROVISION POUR INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE

Une provision est constatée en Provision pour charges pour tenir compte des indemnités probables à verser lors des départs en retraite. Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1% ;
- taux de sortie : faible ;
- taux d'évolution du salaire : 1,50% ;
- taux de charges sociales : 57% pour les cadres et 49% pour les non-cadres ;
- table de mortalité : INSEE 2014-2016 ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- départ à l'initiative du salarié.

4.2.6 TRAITEMENT COMPTABLE DES FONDATIONS ABRITÉES

Les statuts de la FRM lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces Fondations

abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la FRM qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la FRM mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique. A la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs aux Fondations abritées et qui n'a pu être utilisée conformément à la volonté de ceux-ci, est enregistrée dans une rubrique spécifique des fonds dédiés : « Fonds dédiés aux Fondations abritées ».

L'impact sur les postes du bilan des Fondations abritées est présenté en NOTE 7 et en NOTE 9,5 pour les postes de résultat ; le détail des mouvements enregistrés dans les fonds dédiés aux Fondations abritées est présenté en NOTE 6.3.

4.2.7 TRAITEMENT DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE (LIBÉRALITÉS)

4.2.7.1 Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs.

Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

4.2.7.2 Assurances-vie hors successions

Les contrats d'assurance-vie dont la FRM est directement nommée bénéficiaire dans la clause du contrat sont comptabilisés en produit « Assurance-vie » (rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie » au compte de résultat) à la date de réception des fonds (virement bancaire ; date de remise de chèque) et dès lors

que la FRM a pu s'assurer que le versement lui était bien attribué.

4.2.7.3 Donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, dans les articles ci-après, « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les règles de comptabilisation des donations suivent les règles appliquées aux legs (cf. NOTE 4.2.7.4).

4.2.7.4 Legs

4.2.7.4.1 Acceptation des legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Comité des libéralités de la FRM, puis entérinés par le Directoire de la FRM, après levée des éventuelles conditions suspensives.

4.2.7.4.2 Comptabilisation des actifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds, les contrats d'assurance-vie pour lesquels la clause bénéficiaire ne désigne pas nommément la FRM mais soit « mes héritiers » ou bien « légataire universel » ;
- dans le compte « Placements financiers - VMP » pour les titres transférés par les notaires sur le compte-titre de la FRM ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés par la FRM ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour l'ensemble des biens reçus par la FRM qui fait le choix de ne pas les conserver, sauf disposition testamentaire ou du donateur expresse. Ces biens font l'objet d'au moins deux valo-

risations avant l'acceptation du legs, la valeur la plus faible étant toujours retenue par principe de prudence. Ces biens ne font pas l'objet d'amortissements.

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure ;
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Comité des libéralités, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

4.2.7.4.3 Comptabilisation des passifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les passifs provenant de legs sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant les biens transférées au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, incluant les frais de notaire qui sont implicitement liés à l'acceptation de la libéralité et au règlement de celle-ci qui incombe aux notaires.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

4.2.7.4.4 Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations », à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

4.2.7.4.5 Variation des fonds reportés

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie ».

4.2.7.4.6 Dépréciation des actifs issus de legs

Les actifs issus de legs font l'objet de règles d'évaluation à la date de clôture.

Lorsqu'une dépréciation ou une reprise de dépréciation doit être constatée, elle est neutralisée dans le compte de résultat par

une variation correspondante du fonds reporté (cf. NOTE 4.2.7.4.5).

4.2.7.5 Traitement des informations postérieures à l'acceptation de la libéralité

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

A l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

4.2.7.6 Legs, donations ou assurances-vie en cours d'acceptation

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie (hors succession) sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés (cf. NOTES 4.2.7.1 à 4.2.7.4).

4.2.8 TRAITEMENT DES CONCOURS ATTRIBUÉS À LA RECHERCHE

Le soutien aux projets de recherche, principale mission de la FRM, est financé soit sur des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels non affectés (produits des placements, produits des dons et des libéralités, produits des activités diverses), soit sur les ressources affectées par les testateurs, les donateurs, les mécènes ou les fondateurs des Fondations abritées.

Dès approbation par le Directoire des financements octroyés aux projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique ou les comités de pilotage en cas d'appel à projets spécifique, la charge correspondante est comptabilisée au compte de résultat dans un poste « Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » par la contrepartie des comptes de « Dettes envers les chercheurs ». Ces postes sont ventilés selon la nature des programmes en :

- dettes envers les chercheurs : ce sont les engagements accordés aux jeunes chercheurs ;

- dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels, pour les subventions sur plusieurs années comme, notamment, celles concernant les Equipes Labellisées, les programmes thématiques ou certains appels à projets gérés en partenariat ;
- autres créances envers les chercheurs : ce sont les sommes non dépensées par les chercheurs en fin de projet et qui font l'objet d'une demande de remboursement par la FRM.

Ces postes de dettes sont soldés au fur et à mesure des mises en paiement des engagements selon les échéanciers prévus dans les conventions ou accords de financement. Les renoncations totales ou partielles de certains chercheurs ainsi que la résiliation de certains financements résultant de l'application de clauses résolutoires des conventions se traduisent par la contrepassation des écritures de charges initialement comptabilisées.

Enfin, pour assurer une pérennité à des financements de projets qui s'inscrivent dans la durée, la FRM a mis en œuvre un mécanisme de réserve spécifique dénommée : « Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs » (cf. NOTE 4.2.3).

4.2.9 FONDS DÉDIÉS (CF. NOTE 6.3)

Lorsque des legs, des donations ou des dons sont affectés par les testateurs, donateurs ou mécènes à des pathologies précisément désignées, la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la FRM de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisation des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

Les rubriques « Reports en fonds dédiés » et « Utilisation des fonds dédiés » sont prises en compte dans le calcul du Résultat d'Exploitation dans le compte de résultat en application du Règlement ANC 2018-06.

Pour ce qui concerne les Fondations abritées, la partie des ressources affectées par les testateurs, les donateurs ou les mécènes à

une fondation abritée, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite dans les charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés aux Fondations abritées ». De ce fait, les comptes de « Fonds dédiés des Fondations abritées » enregistrent les excédents en fin d'exercice des Fondations abritées, suivis de façon détaillée afin de constater l'engagement pris par la Fondation de gérer de manière individualisée les ressources ainsi affectées.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite au compte « Utilisation des fonds dédiés » sur les exercices futurs par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

4.2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, sauf l'immeuble du siège social de la FRM réévalué en 2000. Elles sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- logiciels : 1 an
- développements informatiques : 5 à 10 ans
- constructions : selon les composants pour les biens faisant l'objet d'un amortissement
- agencements et installations : 10 ans
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans

Les immeubles et terrains issus des legs ayant pour contrepartie une rubrique des fonds propres font l'objet d'une dépréciation calculée en fonction du nombre d'usufruitiers et de leur âge, de l'occupation éventuelle du bien, ou encore de la nature du bien (terrain ou immobilier).

La FRM a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2005, les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, en utilisant la méthode prospective admise par ces règlements. Il en a résulté la mise en œuvre du nouveau concept de « composant » selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet

d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

4.2.11 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

4.2.12 PLACEMENTS FINANCIERS ET DISPONIBILITÉS

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui intègre les éventuels frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces placements sont ramenés à leur valeur probable de cession (cours de bourse pour les valeurs ou FCP cotés) par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Les provisions pour dépréciation des titres sont, pour les participations en SCI/SCPI, calculées par référence à la valeur liquidative au 31 décembre de l'exercice.

La FRM souscrit des comptes à terme et des contrats de capitalisation dont la rémunération n'est acquise qu'au terme d'une période donnée. Elle fait le choix de comptabiliser en ressources en fin d'exercice, les intérêts courus. Ils sont calculés en conformité avec l'engagement de la FRM de maintenir ces placements jusqu'à leur échéance. Toute situation exceptionnelle fait l'objet d'une information dans l'annexe.

4.2.13 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à la FRM un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci peut correspondre à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services dont des spots dans les différents médias (TV, radios, presse,...).

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la FRM ;
- il est possible de recenser et de valoriser de manière fiable les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

NOTE 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF

NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	91	0	0	91
Immobilisations incorporelles	750	0	0	750
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	841	0	0	841

Les dotations d'usufruit temporaire correspondent à deux libéralités dont les échéances sont à 2023 et 2027.

L'usufruit temporaire de ces donations concerne des portefeuilles-titres dont les rendements prévisionnels ne présentent pas de risques.

Aucune variation n'est constatée au titre de l'exercice 2021.

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	519	66	0	585

La dotation annuelle aux amortissements a été de 66 K€.

NOTE 5.2 Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immeubles et terrains provenant de legs	640	0	0	640
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation	10 023	0	0	10 023
Autres immobilisations corporelles	2 072	9	0	2 081
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	30 486	15 462	16 219	29 729
TOTAL	43 221	15 471	16 219	42 473

La FRM est propriétaire d'immeubles et de terrains issus de legs et de donations. Ils correspondent à des biens ne pouvant être vendus car grevés d'une charge (rente ou démembrement) ou difficilement vendables (localisation ou baux en cours).

Certains biens ont été légués à la FRM pour constituer une dotation et restent immobilisés en « Immeubles et terrains provenant de legs » :

- trois appartements à Strasbourg constituent la dotation Woringer et leurs loyers servent à décerner le Prix « Camille Woringer ».

La FRM est propriétaire de l'immeuble de son siège social. Cet immeuble a fait l'objet en 2000 d'une réévaluation ayant généré un écart de 6 893 K€ inscrit dans les fonds propres. Il figure dans les comptes de la FRM pour 6 986 K€ au titre du terrain et 3 036 K€ pour les constructions, complètement amorties au 31/12/2021.

Pour les « autres immobilisations corporelles », la FRM a acquis en 2021 du matériel informatique pour 9 K€.

Le poste des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés a été accru

pour une valeur brute de 15 462 K€ au cours de l'exercice 2021 (correspondant aux biens relatifs aux nouvelles successions acceptées par le Comité des libéralités) et diminué pour une valeur de 16 219 K€ (correspondant aux cessions réalisées).

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immeubles et terrains provenant de legs	90	0	0	90
Amortissements de l'immeuble et du terrain du siège social	3036	0	0	3036
Amortissement des autres immobilisations corporelles	1421	154	0	1 575
Dépréciation des Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	675	111	244	542
TOTAL	5 222	265	244	5 243

- Immeubles et terrains provenant des legs : la FRM ayant actualisé en 2020 l'estimation de ces biens, les provisions ont été ajustées, au titre de 2020, à 90 K€ ;
- Immeuble et terrain du siège social de la FRM : cf. ci-dessus ;
- Autres immobilisations corporelles : l'augmentation correspond à la dotation annuelle aux amortissements ;

- Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés : ces biens reçus ne font pas l'objet d'amortissements. Ils font toutefois l'objet d'une évaluation à la date de clôture (pour les biens dont la valeur unitaire dépasse les 100 K€ et dès lors que le bien a une ancienneté inférieure à deux ans). Une provision est constatée dès lors que la valeur d'estimation à la date de clôture est inférieure à

la valeur d'acceptation du bien par le Comité des libéralités. Au 31 décembre 2021, une reprise de provision est constatée pour 244 K€, résultat de la vente des biens concernés, ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 111 K€.

NOTE 5.3 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations financières	8			8

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de provisions pour travaux (8 K€).

NOTE 5.4 Créances

Etat des créances au 31/12/2021

(en milliers €)	Valeur brute à la fin de l'exercice	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 522	1 522		
Créances reçues par legs ou donations	21 033	21 033		
Autres créances	2 412	2 412		
Produits à recevoir	492	492		
TOTAL	25 459	25 459		

Le solde brut des créances clients, usagers et comptes rattachés au 31 décembre 2021 est de 1 522 K€ et ne fait pas l'objet de dépréciation. Il correspond notamment à hauteur de :

- 1 483 K€ aux produits à l'encaissement (dons, produits de mécénat) ;
- 35 K€ aux factures Sodexo pour l'activité « Maison de la Recherche » en attente de règlement ;
- 4 K€ aux autres créances clients et factures à établir

Au 31 décembre 2021, les créances reçues par legs s'élèvent à 21 033 K€. Des provisions pour dépréciation de certaines de ces créances (les portefeuilles-titres) ont été reprises à la date de clôture pour une valeur de -31 K€, et sont neutralisées au compte de résultat par un mouvement réciproque au niveau des fonds reportés.

Ces créances sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

Les autres créances, soit 2 412 K€, sont principalement constituées d'avoirs à recevoir (45 K€), des renoncations des chercheurs en attente de remboursement (1 679 K€) : cf. NOTE 4.2.8

Les produits à recevoir s'élèvent à 492 K€ et se décomposent essentiellement comme suit :

- 174 K€ : dons et produits du mécénat 2021 encaissés en 2022 ;
- 318 K€ : revenus financiers du dernier trimestre 2021 à encaisser en 2022

NOTE 5.5 Placements financiers

A la clôture de l'exercice 2021, les placements financiers sont composés de fonds communs de placement (FCP), contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme (CAT ou DAT), de parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), de parts dans un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI), de fonds de dettes, de fonds d'infrastructure, de fonds de private equity, des intérêts courus des contrats de capitalisation et des CAT ou DAT, d'un fonds dédié (FCP

Varenne Investissement), valorisés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti » et placés auprès de grandes banques et institutions financières. Le FCP Varenne Investissement est un fonds dédié spécifiquement consacré à une partie des dotations de la FRM.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires, les comptes postaux et le compte sur Livret associatif.

Etat des placements financiers et des disponibilités au 31/12/2021

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Placements financiers ¹	158 591	159 081
Disponibilités	7 396	12 006
TOTAL	165 987	171 087

¹ Incluant les éventuels frais d'acquisition, les intérêts courus, et les montants non encore libérés.

La variation des placements financiers de +490 K€ correspond pour l'essentiel aux opérations suivantes :

- Rachat sur FCP dédié pour 4 754 K€ ;
- Nouvelle souscription sur les Fonds de dettes pour +5 000 K€ ;
- Remboursement sur fonds de dettes pour - 1 529 K€ ;
- Entrée de titres relatifs à d'autres placements pour +57 K€.
- Une augmentation des comptes à terme et des intérêts courus pour 1 715 K€

Pour rappel, dans le poste « Autres dettes » (cf. NOTE 6.6.6), figurent les montants non encore libérés à fin 2021, soit 12 051 K€ pour les fonds de dettes SP EuroCréances 2020, Idinvest et AlphaPrivate Debt PortfoliIII, les fonds d'infrastructures Mirova Eurofideme 4 et Antin Infrastructure IV, le fonds de private equity Ardian Buyout Fund VII. Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds.

Détail des placements financiers au 31/12/2021

(en milliers €)	Valeur brute (valeur d'acquisition) ¹	Valeur nette (valeur liquidative)	Moins-values latentes	Plus-values latentes
Comptes et dépôts à terme	² 14 423	² 14 423	0	0
FCP dédié	37 089	38 160	0	1 071
Contrats de capitalisation	62 984	62 984	0	0
SCPI	10 624	11 836	0	1 212
OPPCI	2 000	² 603	0	603
Fonds d'infrastructure	³ 5 000	³ 5 140	0	140
Fonds de dettes	⁴ 21 568	⁴ 21 756	0	188
Fonds de private equity	⁵ 5 000	⁵ 5 673	0	673
Autres placements gérés directement par la FRM	393	393	0	0
TOTAL	⁶ 159 081	⁶ 162 968	0	3 887

1 les valeurs d'achat intègrent les éventuels frais d'acquisition ;

2 dont 9 620 K€ d'intérêts courus au 31/12/2021 sur les contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme ;

3 dont montants non encore libérés : 1 730 K€ ;

4 dont montants non encore libérés : 7 265 K€ ;

5 dont montants non encore libérés : 3 056 K€ ;

6 dont montants non encore libérés : 12 051 K€.

Etat des dépréciations des placements financiers

(en milliers €)	Valeur de dépréciation au début de l'exercice	Valeur de dépréciation à la clôture de l'exercice
FCP dédié	332	0
SCPI	0	0
Fonds d'infrastructures	131	131
Fonds de dettes	83	77
Autres placements	3	3
TOTAL	550	211

NOTE 5.6 Disponibilités

Les disponibilités, pour une valeur de 12 006 K€ à la clôture de 2021, se décomposent principalement de :

- compte sur Livret : +10 926 K€ ;
- comptes bancaires courants : +1 076 K€ ;
- intérêts courus à recevoir : +4 K€.

NOTE 5.7 Charges constatées d'avance

Les charges enregistrées en 2021 et concernant en réalité l'exercice 2022, font l'objet d'une comptabilisation en « charges constatées d'avance » à l'actif du bilan. Le total de ces charges s'élève à 221 K€ contre 293 K€ en 2020.

NOTE 6 – COMPLÉMENTS D'INFORMATION BILAN – PASSIF

NOTE 6.1 Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres et réserves

(en milliers €)	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice	NOTES
Fonds propres sans droit de reprise	39 715				39 715	
Dotations statutaire	30 524				30 524	4.2.1
Dotations complémentaire	9 191				9 191	
Autres fonds propres sans droit de reprise - NC¹	13 510				13 510	
Dotations initiales	9 149				9 149	4.2.1
Dotations complémentaires	4 361				4 361	
Ecart de réévaluation	6 893				6 893	4.2.2 et 5.2
Réserve des Programmes de recherche pluriannuels futurs	19 753				19 753	4.2.3
Report à nouveau	-57	118			61	
Excédent	171	-171	144		144	
Autres fonds propres – dotations consommables	10 059	53		-256	9 856	
Dotations consommables initiales	12 479				12 479	4.2.1
Dotations consommables complémentaires	1 363	53			1 416	
Dotations consommables inscrites au compte de résultat	-3 783			-256	-4 039	
TOTAL	90 044	0	144	-256	89 932	

1 NC : non consommables

L'intégralité des fonds propres et réserves (à l'exception de l'écart de réévaluation) ainsi que le résultat de l'exercice 2020 ont pour origine des ressources liées à la générosité du public. Les diminutions (hors excédent de l'exercice 2020) correspondent aux quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat, et sont liées à des ressources issues de la générosité du public (cf. NOTE 9.2.1).

L'ensemble des fonds propres (sans droit de reprise ; autres fonds propres sans droit de reprise ; autres fonds propres – dotations consommables)

sont considérées comme ayant une origine issue de la générosité du public (volontés d'un testateur, donateur ou mécènes ; cumul d'excédents dégagés au fil des années issus de ressources liées à la générosité du public : don, mécénat, libéralités).

6.1.1 DOTATION STATUTAIRE

Par affectation de l'excédent 2020, aucune dotation statutaire complémentaire n'a été constatée en 2021, en l'absence d'inflation.

L'article 11 des statuts prévoit que « La dotation comprend l'apport fait par les fondateurs et de ses abondements successifs, en vue de la reconnaissance de la FRM comme établissement d'utilité publique ».

Les actifs constitutifs de la dotation statutaire se retrouvent principalement dans le fonds dédié FCP Varenne Investissement (cf. NOTE 5.5).

6.1.2 AUTRES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE (NOTE 4.2.1)

Variation des fonds propres et réserves

(en milliers €)	Dotations initiales	Dotations complémentaires			Dotations à la clôture de l'exercice
		Avant affectation du résultat 2020	Affectation du résultat 2020	Après affectation du résultat 2020	
Dotation Binet	427				427
Dotation Rosen	4 354				4 354
Dotation Piraud	312				312
Dotation Tartois	711				711
Dotation Delahautemaison	189				189
Dotation Woringer	640				640
Dotation Rouanet	6 876				6 876
TOTAL	13 510				13 510

Les dotations Binet, Rosen et Rouanet n'ont pas été revalorisées, en l'absence d'inflation constatée en 2020. Il est à noter que la contrepartie des dotations Woringer et Rouanet est en actif immobilisé (cf NOTE 5.2), soit en

« Immeubles et terrains provenant de legs » (dotations Woringer), soit en « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (dotations Rouanet).

6.1.3 AUTRES FONDS PROPRES – DOTATIONS CONSOMPTIBLES (CF. NOTE 4.2.1)

La diminution de 256 K€ représente la consommation des dotations consommables via le compte de résultat (cf. NOTE 9.2.1).

Variation des autres fonds propres - dotations consommables

(en milliers €)	Dotations initiales Consommables et non consommables	Dotations consommées			Dotations complémentaires 31/12/21	Dotations totales 31/12/21
		Situation au 31/12/20	Quote-part inscrite au compte de résultat 2021	Solde au 31/12/21		
	A	B	C	D = B+C	E	F = A+D+E
Dotation Pomaret	897	-842	-106	-948	71	20
Dotation Mesclé	1 113	-456	-80	-536	46	623
Dotation Laroche	369	-207	-9	-216	31	184
Dotation Home du Pharmacien	1 503	-312	-28	-340	102	1 265
Dotation Danone	4 419	-128		-128	1 089	5 380
Dotation Fondation Marie-Noëlle	2 068	-15		-15	77	2 130
Dotation Fondation Suzanne Bourcier	478	-478		-478		-
Dotation Fondation Tincourt-Besson	1 305	-1 305		-1 305		-
Dot. Fond. Bernadette et Pierre Duban	326	-41	-32	-73		253
TOTAL	12 479	-3 784	-256	-4 039	1 416	9 856

6.1.4 RÉSERVE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE PLURIANNUELS FUTURS (CF. NOTES 4.2.3 - 4.2.8)

Etat des réserves des programmes de recherche après affectation du résultat 2020

(en milliers €)	31/12/2020	Affectation du résultat 2020			Solde au 31/12/2021
		Diminutions		Augmentations	
		Consommations	Reprises		
	A	B	C	D	E = A-B-C+D
Equipes Labellisées FRM	17 953				17 953
Amorçage de Jeunes Equipes	1 800				1 800
TOTAL	19 753				19 753

Les variations analysées ci-dessus et commentées ci-après correspondent à l'affectation de l'excédent dégagé en 2020.

Le solde au 31 décembre 2021 ainsi que son analyse s'entendent **avant** affectation de l'excédent dégagé en 2021.

Equipes Labellisées FRM : Le financement du programme a été consommé partiellement et reconstitué à l'identique en 2021.

Amorçage : Le financement du programme, doté en 2020, n'a pas été consommé en 2021.

Le montant des réserves est de 19 753 K€ comme en 2020. Il correspondait à 40% du total des attributions scientifiques en 2021 soit près de 5 mois d'activités.

6.1.5 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Affectation du résultat 2020

(en milliers €)	Résultat	Imputation
Excédent de l'exercice 2020	171	
Dotation pérenne – revalorisation de la dotation statutaire		
Apports sans droit de reprise – compléments de dotations		
Autres fonds propres : affectation en dotation consommable initiale		53
Prélèvements sur autres fonds propres – dotations consommables		
Programmes de recherche : reprise sur programmes antérieurement constitués		
Programmes de recherche : financement des programmes de recherche pluriannuels futurs		
Report à nouveau		118
TOTAL	171	171

Une dotation complémentaire a été attribuée au fonds de dotation Danone pour 53K€ lors de l'affectation de l'excédent 2020.

NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations**Variation des fonds reportés liés aux legs**

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fonds reportés liés aux legs et donations	40 058	21 034	17 115	36 139
Fonds reportés liés aux legs et donations orientés	6 958	2 663	3 138	7 433
TOTAL	47 016	23 697	20 253	43 572

Comme indiqué en NOTE 4.2, les fonds reportés correspondent aux legs et donations non réa-

lisés à la date de la clôture. Il s'agit des ressources de libéralités restant à encaisser.

NOTE 6.3 Fonds dédiés**Variation des fonds dédiés**

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fonds dédiés aux fondations abritées	2 723	743	525	2 505
Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés	1 203	1 019	273	457
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	1 333	117	9	1 225
Fonds dédiés sur revenus des dotations	88	44	31	75
TOTAL	5 347	1 923	838	4 262

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis plus de deux ans, représente 642K€ (soit 15% du total).

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis moins de deux ans, représente 3 620K€ (soit 85% du total).

Fonds dédiés aux fondations abritées

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fondation pour l'Innovation Thérapeutique	100	-	4	104
Fondation du Rein	392	137	-	255
Fondation pour la Recherche sur les AVC	420	27	151	544
Fondation Necker Enfants Malades	841	462	-	379
Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose	0	-	159	159
Fondation Guillaumat-Piel	20	20	-	-
Fondation Thémis et Pégase	293	5	-	288
Fondation Marie-Noëlle	175	10	25	190
Fondation Ginette Peslier Bouvier	20	20	-	-
Fondation Durlach	0	-	-	-
Fondation Alain Rousseau	89	10	13	92
Fondation Capucine	1	1	2	2
Fondation Bessis	58	50	55	63
Fondation George Quentin	313	-	67	380
Fondation Acantha	0	-	49	49
TOTAL	2 723	742	525	2 505

En application du Règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme provenant de l'Appel à la Générosité du Public (APG).

Les fonds à engager proviennent exclusivement des ressources issues des dons et libéralités (pas de mécénat d'entreprises)

Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de Ressources	A	B	C	D = A-B+C
Dons et mécénat affectés (APG)	955	819	185	321
Danone FRM Alimentation (APG)	248	200	88	136
TOTAL	1 203	1 019	273	457

En application du règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme de l'APG.

Le jumelage des projets scientifiques 2021 a permis d'utiliser les fonds dédiés provenant

des dons et du mécénat orientés des années antérieures pour 819 K€. Les ressources provenant des dons du mécénat orientés de l'année n'ayant pas fait l'objet d'un jumelage, ont alimenté les fonds dédiés pour 185 k€

Fonds dédiés sur libéralités affectées et produits financiers sur dotation legs

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de Ressources	A	B	C	D = A-B+C
Legs affectés (APG)	1 333	117	9	1 225
Produits financiers sur dotation legs (APG)	88	44	31	75
TOTAL (APG)	1 421	161	40	1 300

Les legs, donations et assurances-vie affectés découlent de clauses testamentaires qui les destinent au soutien à la recherche sur une pathologie.

En 2021, la FRM a reçu 4 737 K€ de produits d'exploitation correspondant à des libéralités affectées. Ces produits ont été jumelés avec des projets de recherche correspondant au souhait du testateur. Les libéralités pour lesquelles la FRM n'a pas pu répondre à la demande du

léguaire au cours de l'exercice, sont portées en fonds dédiés (cf. NOTE 4.2.9). Cette part représente 9 K€ en 2021.

Sur 1 333 K€ de produits de libéralités affectées, antérieurement portés en fonds dédiés, la FRM en a utilisé 117 K€ en 2021, pour le financement de projets de recherche correspondant au souhait du léguaire.

Au titre de la même période, les fonds dédiés sur produits des dotations sont les produits

fonciers ou financiers des dotations issues de legs ont augmenté de 31 K€ (legs Woringer 23K€, legs Delahautemaison 6K€, legs Tartois 2K€). La consommation des fonds dédiés sur ces produits pour un montant de 44K€ correspond aux charges et versements de prix pour le legs Woringer 14K€, et le legs Rouanet 30K€.

NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges

Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers €)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions sur legs ou donations	9			9
Indemnités de fin de carrière	206	26		232
TOTAL	215	26		241

Les provisions relatives à des legs (charges testamentaires quant à l'obligation d'entretien des tombes ou sépultures, la tenue d'offices religieux) sont restées stables par rapport à 2020.

L'augmentation de la provision pour risques et charges correspond au réajustement de la provision sur les indemnités de fin de carrière (+26 K€).

NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donations

Variation des provisions pour dépréciations

(en milliers €)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Dépréciations sur les biens liés aux legs et donations	675	96	326	445
Dépréciations sur les créances liées aux legs et donations	106	0	31	75
TOTAL	781	96	357	520

En 2021, les nouvelles dotations de 96K€ correspondent à la dépréciation d'un bien non vendu.

Au titre de la même période, les reprises de 357K€ sont justifiées par la vente des biens sous-jacents.

NOTE 6.6 Dettes

Etat des dettes au 31/12/2021

(en milliers €)	Solde à la fin de l'exercice	A moins d'un an	Entre un et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 877	1 877		
Dettes fiscales et sociales	468	468		
Dettes des legs ou donations	7 605	7 605		
Dettes envers les jeunes chercheurs	14 492	14 492		
Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels	58 437	26 683	31 754	
Autres dettes	12 939	12 939		
Produits constatés d'avance	147	147		
TOTAL	95 965	64 211	31 754	

6.6.1 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.2 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.3 DETTES DES LEGS OU DONATIONS

Au 31 décembre 2021, la valeur de ces dettes s'élève à 7 605 K€ contre 4 894 K€ en 2020. Ces dettes sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

6.6.4 DETTES ENVERS LES JEUNES CHERCHEURS

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.5 DETTES ENVERS LES CHERCHEURS DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 26 683 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 31 754 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.6 AUTRES DETTES

Ces dettes représentent des versements qui restent à effectuer sur des placements financiers :

- 1 395K€ pour le fonds de dettes SP Euro-Créances 2020 (anciennement SP EuroCréances 2018 ; engagement pris pour 3 500 K€ en 2019) ;
- 1 470 K€ pour le fonds de dettes Idinvest (engagement pris pour 5 000 K€ en 2020)
- 4 400K€ pour le fond Alpha Private Debt Portfolio III (engagement pris pour 5 000K€ en 2021)
- 469 K€ pour le fonds d'infrastructure Mirova Eurofideme 4 (engagement pris pour 2 000 K€ en 2019) ;

- 1 260K€ pour le fonds d'infrastructure Antin (engagement pris pour 3 000 K€ en 2020) ;
- 3 055 K€ pour le fonds de Private Equity Ardian (engagement pris pour 5 000 K€ en 2020).

- 888K€ pour divers autres fonds
- Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds et ont théoriquement des échéances à moins d'un an.

6.6.7 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils sont constitués par les abonnements à servir sur la revue de la Fondation « Recherche & Santé » : 2 K€, et par produits constatés d'avance sur des conventions de mécénat/ partenariat et dons pour 145K€

NOTE 7 – IMPACT DES FONDATIONS ABRITÉES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FRM

(en milliers €)

Actif	2021	2020	Passif	2021	2020
Immobilisations nettes	0	1	Autres fonds propres – dotations consommables et non consommables	3027	3 245
Créances	-	-	Fonds dédiés aux fondations abritées	2505	2 723
Produits à recevoir	17	11	Fonds dédiés sur legs affectés		
Placements financiers - VMP	3083	3 220	Dettes chercheurs	1045	531
Disponibilités	3608	3 396	Dettes fournisseurs	85	130
Charges constatées d'avance	2	2	Produits constatés d'avance	48	1
Total Actif	6710	6 630	Total Passif	6 710	6 630

Les fonds propres des Fondations abritées de mécènes - sont constitués de dotations consommables pour 3 027 M€

Les actifs constitutifs de ces dotations se retrouvent dans les placements financiers (cf. NOTE 5.5), notamment dans des fonds de dettes privées et d'infrastructures.

Le résultat des Fondations abritées de flux (fondation de chercheurs ou de mécènes) est neutralisé à la clôture des comptes par un mouvement impactant les fonds dédiés.

NOTE 8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 8.1 Engagements reçus

Au 31 décembre 2021, 185 dossiers de legs et donations sont ouverts en attente d'acceptation. 96 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 14 344 K€ contre 13 486 K€ en 2020.

En outre, au 31 décembre 2021, la FRM avait connaissance de 76 contrats d'assurance-vie

à recevoir (hors succession) pour un montant total de 5 247 K€. Ce montant est comptabilisé en hors bilan dans un poste « Assurances-vie à recevoir ». La FRM a également été désignée comme bénéficiaire sur 45 dossiers supplémentaires, sans précision du montant attendu. A ce stade, il n'est donc pas possible de connaître précisément le total des engagements orientés et non orientés.

La FRM a reçu en 2017 l'engagement sur 15 ans d'une fondation basée à l'étranger pour un montant global de 7,5 millions de francs suisses (CHF). La part restant à recevoir au 31 décembre 2021 s'élève à 5 millions de francs suisses,

La valorisation de l'engagement restant à recevoir, au taux officiel de la Banque de France à la date de la clôture et égal à 1.0331, s'élève à 4.8 M€. Par ailleurs, la FRM peut bénéficier d'un versement complémentaire, sous condition suspensive, correspondant aux produits financiers relatifs au placement des sommes non versées. Cette somme étant à la libre appréciation de la fondation basée à l'étranger, aucune valorisation n'est faite au

31 décembre 2021 et aucun versement n'a été effectué au titre des exercices 2017 à 2021.

Pour certaines Fondations abritées de la FRM, les fondateurs peuvent prendre un engagement de versement minimum de dons sur une période pluriannuelle. Au 31 décembre 2021, le montant de l'engagement à recevoir s'élève à 150 K€ (Fondation Acantha), avec en contrepartie un engagement donné, les dons reçus étant affectés à des projets scientifiques.

Note 8.2 Engagements donnés

Parmi les legs ouverts et en attente d'acceptation, 2 239 K€ sont affectés et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions exprimées par testament.

Parmi les contrats d'assurance-vie à recevoir, 299 K€ sont affectés et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions mentionnées dans lesdits contrats

Les autres engagements à recevoir sont également affectés pour un montant total de 4 840 K€.

NOTE 9 – ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 9.1 Commentaires sur les produits

Les produits d'exploitation sont en diminution de 10,25 % (60 232 K€ en 2021, contre 67 110 K€ en 2020, soit - 6 879 K€) :

- les quote-part de dotations consommables sont en baisse de -356 K€ (- 58%) ;

- les dons manuels sont en baisse de -2 434 K€ (- 12%) ;

- les ressources issues du mécénat sont en baisse de -2 965 K€ (- 52 %) ;

- les legs, donations et assurances-vie sont en baisse de -1 892 K€ (- 5%) ;

- l'utilisation des fonds dédiés sont en augmentation de +802 K€ (+72%)

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » se décompose ainsi (montants en milliers d'euros) :

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	7 693
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	26 548
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13 590
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	357
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	23 697
Sous-total PRODUITS	71 885
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	14 542
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	96
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	19 596
Sous-total CHARGES	34 234
SOLDE AVANT IMPUTATION DES DÉPENSES LIÉES AUX LEGS, DONATIONS, AV	37 651
Dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie comptabilisées en charges	825
SOLDE DE LA RUBRIQUE	36 826

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. Le retraitement effectué, en application de cette méthode, minore le solde de ladite rubrique au niveau du CROD, à hauteur de -825 K€. En 2020, le même retraitement avait un impact de -333 K€.

NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en baisse de -8,33 % (63 987 K€ en 2021, contre 69 802 K€ en 2020, soit -5 815 K€).

Cette variation porte essentiellement sur les aides aux chercheurs qui diminuent de -4 831 K€ (-9% par rapport à 2020), pour atteindre un total de 48 374 K€. Ce montant tient compte des renoncations sur les engagements des exercices antérieurs enregistrées en 2021 à hauteur de -3 401 K€

Les achats et charges externes augmentent de 5%, soit + 514 K€ par rapport à 2020 pour un total de 10 925 K€.

La masse salariale brute s'élève à 2 141 K€ contre 2 067 K€ en 2020 soit, en progression de 75 K€ (+ 4%) notamment par la réduction du turnover et de la carence de postes entre les titulaires. Les charges sociales augmentent dans la même proportion en passant de 931 K€ en 2020 à 968 K€ en 2021, soit une variation de +4%.

Les reports en fonds dédiés sont passés de 2 510 K€ en 2020 à 834 K€ en 2021 soit une baisse de -1 676 K€ (-67%).

9.2.1 QUOTE-PART DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES VIRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Cette quote-part s'élève à 256 K€ en 2021 et concernent les dotations suivantes :

- Dotation Mesclé pour 81 K€
- Dotation Pomaret pour 106 K€
- Dotation Laroche pour 9 K€
- Dotation la Home du Pharmacien 28 K€
- Dotation Duban 32K€

NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier

Le résultat financier atteint 3 913 K€ en 2021 contre 2 887 K€ en 2020 soit une augmentation de +1 026 K€ (+36%). Il se compose principalement de la façon suivante :

- des revenus de placements pour +3 581 K€ contre +3 395 K€ en 2020 ;
- d'une reprise sur provision pour dépréciation de +415 K€ contre +44 K€ en 2020 ;
- d'une dotation sur provision pour dépréciation de -77 K€ contre -550 K€ en 2020.

Il est à noter que si le résultat financier est clairement lisible dans le compte de résultat, ses composantes sont en revanche éclatées en quatre rubriques séparées dans le CROD et le CER (cf. NOTE 10) :

- les produits financiers (revenus des placements et plus-value de cession) sont compris dans les « autres produits liés à la générosité du public » ;
- les charges financières (moins-values sur cession) sont englobées dans les « frais de fonctionnement » ;

- les dotations aux provisions financières sont détaillées dans les dotations aux provisions ;
 - de même les reprises de provisions financières sont incluses dans les reprises sur provisions.
- Des informations complémentaires sur les postes du compte de résultat sont apportées ci-après, au travers des commentaires des emplois et des ressources du CROD et du CER.

NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur 2021 est de 6 K€ contre 0.6 K€ en 2020.

NOTE 9.5 Impact des Fondations abritées sur le compte de résultat

(en milliers €)

Charges	2021	2020	Produits	2021	2020
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires	1 745	1 421	Dons, legs et mécénat (2020)	1 425	1 287
Autres achats et charges externes	236	244	Mécénat (2019)	-	-
Charges financières			Autres produits	338	690
Affectation résultat	-	-	Reprises de provisions		
Report en fonds dédiés	525	866	Utilisation des fonds dédiés	743	555
	2 506	2 532		2 506	2 532

NOTE 9.6 Contributions

9.6.1 CONTRIBUTIONS DES BÉNÉVOLES

Les membres du Conseil scientifique (32 membres) ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Cependant, conformément au Règlement intérieur de la FRM et afin de pallier l'impossibilité pour ces membres de faire une demande de subvention pour leur laboratoire de rattachement dans le cadre des expertises qu'ils seraient amenés à faire en tant que membres du Conseil scientifique, il est

versé à leur structure de recherche, une somme forfaitaire de 30 000 euros et de 45 000 euros à la structure de recherche du Président.

Les experts scientifiques des comités de pilotage pour les appels à projets des Axes prioritaires sont bénévoles.

Les experts scientifiques étrangers chargés d'évaluer (double expertise) les dossiers des programmes de recherche pluriannuels sont bénévoles.

Les administrateurs du Conseil de surveillance et les membres des Comités consultatifs

(Comité financier et d'audit, Comité de la recherche, Comité d'orientation) ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls sont remboursés leurs frais réels lorsque les membres en font la demande. Ces frais sont ensuite présentés au Conseil de surveillance.

Les 11 Comités régionaux existant fin 2021 sont également composés de 70 bénévoles. Ils ont en charge la représentation locale des actions de la FRM pour la Recherche Médicale (développement de la notoriété et des ressources).

Le siège de la FRM accueille également 6 bénévoles (en temps normal, avant périodes de confinement) qui, aux côtés de l'équipe de salariés, apportent leur contribution aux services des donateurs, à l'information scientifique, aux manifestations et au traitement des dossiers de succession.

Cela représente en tout 3800 heures de bénévolat en 2021. Ces contributions ne sont pas valorisées au 31 décembre car il est impossible de déterminer soit un coût horaire moyen, à cause de la disparité des profils des bénévoles, soit de demander l'équivalent d'un coût horaire à chaque bénévole selon son profil et son expérience.

9.6.2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE VALORISÉES

Les prestations en nature dont la FRM a bénéficié au cours de l'exercice sont valorisées en 2021 à 374 K€, correspondant à des espaces publicitaires télévisés offerts gracieusement par les différents médias (principalement TV). La valorisation se fait sur la base de factures envoyées par les différents médias.

NOTE 10 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION – CROD

NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD

10.1.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉTABLISSEMENT :

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la FRM dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la FRM par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif avec l'exercice antérieur :

- La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec

le compte de résultat ;

- La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

La Fondation pour la recherche médicale a, sur l'exercice 2021, un modèle économique basé à 99,7% sur des ressources provenant de la générosité du public.

Les quotes-parts de dotations consommables (reprises au résultat) sont considérées comme des « autres produits liés à la générosité du public » car les dotations correspondantes, inscrites en fonds propres, ont pour origine la générosité du public (cf. NOTE 4.2.1).

10.1.2 MÉTHODES DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT AU CROD

Le total des charges du CROD correspond théoriquement au total des charges du compte de résultat ; le total des produits du CROD correspond au total des produits du compte de résultat. Cependant, lors de la vente d'une immobilisation (autre que les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés), seule apparaît la plus-value nette comptable en ressources ou la moins-value nette comptable en emplois. En cas de plus-value, un écart correspondant à la valeur nette comptable de l'actif cédé apparaît donc entre les charges du compte de résultat et les emplois du CROD, et entre les produits du compte de résultat et les produits du CROD. Dans le cas d'une moins-value, l'écart qui apparaît correspond au prix de cession.

La ventilation des charges de la FRM dans le CROD s'effectue grâce à la tenue d'une comptabilité analytique organisée pour suivre de façon détaillée les différents postes de charges par projet et les produits qui leur sont affectées. L'objectif qui prévaut est le respect de la volonté des testateurs, des mécènes, des fondateurs de Fondations abritées, et plus largement des donateurs.

Sous la rubrique « Missions sociales », figurent les dépenses du projet de FRM : soutien à la recherche médicale, information du public aux progrès de la recherche ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel et frais de fonctionnement du département des affaires scientifiques, quote-part des frais généraux).

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 4.2.7.4.3) et comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD.

Les frais de communication institutionnelle et de publicité sont détachés des frais de recherche de fonds ; ils figurent dans la rubrique « Frais de fonctionnement ».

La répartition des charges de personnel est faite en fonction du service de rattachement de chaque salarié ; elle fait l'objet d'une grille de répartition validée par le Directoire. De même, les frais généraux du siège social (assurance, électricité, eau, gaz, fournitures de bureau, affranchissement, téléphonie, amortissements des matériels informatiques, etc.) sont ventilés dans les différents emplois du CER en fonction de la surface occupée par les personnes affectées à ces emplois, sauf lorsqu'ils peuvent être rattachés directement à un service concerné.

Les frais de fonctionnement intègrent les frais des différentes instances et du Directoire, ceux du département administratif, les frais liés à la possession du bâtiment (taxes, charges de copropriété, travaux d'entretien et d'aménagement), les frais de la coordination nationale des Comités régionaux, ainsi que les dépenses de la Maison de la Recherche.

Les pertes sur opérations financières figurent également dans cette rubrique.

10.1.3 AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Pour réaliser cette affectation, la FRM utilise le suivi projet par projet qu'elle a mis en place et examine pour chacun d'entre eux la mise

en œuvre des règles de financements sous-jacentes.

Le principe prédominant étant de respecter la volonté du financeur (mécène, testateur ou donateur), les ressources qui portent une affectation sont donc traitées de façon prioritaire par rapport à toute autre règle :

- les ressources qui sont affectées au financement de la mission sociale font l'objet d'un « jumelage », c'est-à-dire que des projets de recherche sont identifiés, en fonction de leur conformité au souhait du financeur ;
- les contributions de soutien à la revue « Recherche & Santé » financent les coûts de la revue ;
- les ressources affectées aux Fondations abritées et sans affectation complémentaire sur une pathologie, servent à financer les missions sociales, les frais de recherche de fonds ou les frais de fonctionnement de ces Fondations abritées ;

- les ressources qui portent une affectation et qui ne peuvent être jumelées avec un projet, alimentent les fonds dédiés (engagements à réaliser sur ressources affectées non utilisées). Ces fonds dédiés seront utilisés aussitôt qu'un projet conforme à l'affectation aura été identifié.

Des ressources non affectées peuvent être logiquement rattachées à un emploi. Cela s'illustre en particulier lorsqu'au sein d'une section analytique (projet), les produits sont affectés aux charges de la même section. De la même façon, des emplois peuvent être logiquement financés en priorité par une ressource identifiée. Par exemple :

- les frais de collecte et les frais de traitement des dons sont financés par les dons issus de la collecte ;
- les pertes financières non provisionnées sont couvertes en priorité par les produits financiers ;
- les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les ressources non affectées

du mécénat et des partenariats ;

- la revalorisation de la dotation (en fonction de l'inflation) est couverte par les produits financiers.

Enfin, les ressources qui ne seraient pas affectées et qui n'auraient pas pu être rattachées de façon logique à un emploi défini, se répartissent en suivant les principes suivants :

- les produits directs liés à la générosité du public (dons, mécénat, legs, donations et assurance-vie) et les quotes-parts de dotations consommables financent en priorité la mission sociale et participent à l'éventuel résultat excédentaire ;
- les autres produits liés à la générosité du public (produits financiers) financent prioritairement et dans cet ordre, les frais de fonctionnement, puis les frais de recherche de fonds, puis la mission sociale.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	
Achats de marchandises					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	1 219 849				8 675 477
Aides financières	48 344 591	29 420			
Impôts, taxes et versement assimilés	147 168				197 325
Salaires et traitements	565 543				920 705
Charges sociales, autres charges de personnel	286 243				383 799
Dotations aux amortissements et provisions	42 969				39 430
Reportes en fonds dédiés					
Autres charges					
Charges financières					4
Charges exceptionnelles					
Participations des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices					
TOTAL	50 606 363	29 420	-	-	10 216 739

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services	373 719				373 719
Personnel bénévole					-
TOTAL	373 719	-	-	-	373 719

Autres ressources	« Frais de fonctionnement »	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
							-
							-
142 871	886 550						10 924 747
							48 374 011
	153 163						497 655
	654 946						2 141 193
	297 904						967 946
1 272	163 302	77 620					324 593
				834 401			834 401
							-
	6 315						6 319
	340						340
							-
			19 549				19 549
144 143	2 162 519	77 620	19 549	834 401	-	-	64 090 755

Conformément à la note 9.1, les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 4.2.7.4.3) et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. En 2021, le total de ces dépenses s'élève à 825 K€. En conséquence, les frais de recherche de fonds figurant dans le CROD sont réduits de 825 K€ par rapport aux chiffres du tableau ci-dessus.

10.1.5 COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	60 878 280	60 878 280	68 842 315	68 842 315
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	57 041 225	57 041 225	64 872 723	64 872 723
- Dons manuels	17 472 569	17 472 569	19 948 866	19 948 866
- Legs, donations et assurances-vie	36 825 495	36 825 495	39 246 811	39 246 811
- Mécénat	2 743 161	2 743 161	5 677 046	5 677 046
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 837 055	3 837 055	3 969 592	3 969 592
2. PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	193 876		183 823	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contreparties	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	193 876		183 823	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	415 242	415 242	70 388	44 227
5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 922 790	1 922 790	1 120 488	1 120 488
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	63 410 188	63 216 312	70 217 014	70 007 030
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	50 635 783	50 635 783	55 435 500	55 434 300
1.1 Réalisées en France	50 635 783	50 635 783	55 435 500	55 434 300
- Actions réalisées directement	50 606 363	50 606 363	55 406 285	55 405 085
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	29 420	29 420	29 214	29 214
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées directement	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 536 043	9 536 043	9 377 888	9 370 030
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 536 043	9 536 043	9 377 888	9 370 030
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 162 520	2 000 238	2 171 350	1 970 424
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	77 620	77 620	551 041	551 041
5 - IMPOT SUR LES BENEFICE	19 549	0	0	0
6 - REPORT EN FONDS DEDIES	834 401	834 401	2 509 949	2 509 949
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	63 265 916	63 084 085	70 045 727	69 835 743
EXCEDENT OU DEFICIT	144 272	132 227	171 287	171 287

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	373 719	373 719	4 097 271	4 097 271
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	373 719	373 719	4 097 271	4 097 271
Dons en nature	0	0	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature	0		0	
Dons en nature	0		0	
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	373 719	373 719	4 097 271	4 097 271
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
Réalisées en France	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	373 719	373 719	4 097 271	4 097 271
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	373 719	373 719	4 097 271	4 097 271

10.1.5.1 PRODUITS PAR ORIGINE

10.1.5.1.1 Produits liés à la générosité du public

10.1.5.1.1.1 Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les dons manuels constituent une ressource majeure de la FRM, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

En raison de la forte concentration des versements en fin d'année, conjuguée avec les délais de traitement des courriers, les dons manuels versés en chèques datés de 2021 et reçus jusqu'au 12 janvier 2022 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2021.

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent en 2021 à 17 473 K€ contre 19 949 K€ en 2020 soit une baisse de -12 %. L'année 2020 est exceptionnelle en matière de dons en raison de l'urgence sanitaire. Malgré la baisse constatée, le niveau demeure supérieur à celui de 2019 (augmentation de 0.8 M€).

Les dons manuels affectés sont les dons reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, soit sur le soutien à la revue d'information « Recherche & Santé ». Les dons ainsi affectés se sont élevés en 2021 à 6 808 K€ contre 8 001 K€ en 2020 soit une baisse de -14.9%.

10.1.5.1.1.2 Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » des produits d'exploitation du compte de résultat regroupe :

- Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :
 - Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
 - Les produits « Legs ou donations » ;
 - Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
 - La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.
- Les charges liées aux legs et donations :
 - La valeur nette comptable des biens reçus

destinés à être cédés ;

- La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Au niveau du CROD, les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie sont imputées directement du montant global de la présente rubrique.

Les legs donations et assurances-vie constituent la première ressource de la FRM. Ils s'élèvent en 2021 à 36 826 K€ contre 39 247 K€ en 2020 soit une baisse de -6% (nets, après déduction de 825 K€ de charges liées aux successions en 2021 contre 333 K€ en 2020, (cf. NOTE 9.1). Le montant de 2021 correspond à hauteur de :

- 26 548 K€ de legs et donations dont 4 403 K€ sont orientées ;
- 7 693 K€ d'assurances-vie dont 335 K€ sont orientées.

Comme pour les dons manuels affectés, la FRM procède à un suivi particulier des legs et autres libéralités qui ont été affectés par le testateur, soit à une pathologie, soit à une région.

En 2021, un reversement exceptionnel d'un legs a été effectué pour un montant de -107 K€. Ce versement vient en déduction du montant total de la présente rubrique.

10.1.5.1.1.3 Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat s'élèvent en 2021 à 2 743 K€ contre 5 677 K€ en 2020 soit une baisse de -52% après une année 2020 où les mécènes se sont aussi fortement engagés aux côtés de la FRM dans l'urgence Covid.

Le mécénat, après une année exceptionnelle, est marqué par un retour à la normale et par le non-renouvellement de l'essentiel des dons Covid (qui représentaient 3M€ sur les 5,7M€

en mécénat en 2020), mais par un dynamisme en prospection qui trouvera une concrétisation en 2022. Néanmoins, la dynamique reste en croissance vs 2019.

Le mécénat affecté concerne les versements reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, et se sont élevés en 2021 à 2 394 K€ contre 5 139 K€ en 2020, soit une baisse de -53%.

10.1.5.1.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits liés à la générosité du public sont définis comme suit :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la FRM comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La FRM n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le montant des autres produits liés à l'appel à la générosité du public est de 3 837 K€ en 2021 contre 3 970 K€ en 2020 soit une baisse de -133 K€ soit -3%. Il est réparti comme suit :

- 256 K€ au titre des quotes-parts de dotations consommables virés au compte de résultat contre 612 K€ soit une baisse de -356 K€ (-58%) ;
- 1 380 K€ au titre des produits financiers de la dotation statutaire contre 1 125 K€ en 2020 soit une augmentation de +255 K€ (+23%) ;
- 1 499 K€ au titre des produits financiers de la gestion court et moyen terme contre 1 548 K€ soit une baisse de -49 K€ (-3%) ;
- 702 K€ au titre des produits financiers des dotations de particuliers et entreprises contre 684 K€ soit une augmentation de 18 K€ (+3%).

10.1.5.1.2 Produits non liés à la générosité du public

10.1.5.1.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un

produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

La FRM n'a pas eu de parrainage en 2021.

10.1.5.1.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

La FRM n'a pas eu des contributions financières sans contrepartie en 2021.

10.1.5.1.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - Les redevances d'actifs incorporels ;
 - Les loyers ;
 - Les produits financiers ;
 - Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 194 K€ en 2021 contre 184 K€ en 2020 soit une augmentation de +10 K€. Ils correspondent notamment à :

- 171 K€ de redevances liées à l'exploitation de la Maison de la Recherche par l'Entreprise Sodexo Prestige ;
- 10 K€ de divers produits de gestion courante.

10.1.5.1.3 Subventions et autres concours public

La FRM n'a pas perçu de subventions ni d'autres concours public.

10.1.5.1.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Cf. Notes 6.4 et 6.5

10.1.5.1.5 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Cf. Note 6.3

10.1.5.2 CHARGES PAR DESTINATION

10.1.5.2.1 Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux dépenses conformes à l'objet social inscrit dans les statuts de la FRM, et s'articulent autour de deux missions principales :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer et éclairer le grand public des enjeux et des progrès de la recherche biomédicale.

Les dépenses de missions sociales représentent 50 636 K€ en 2021 contre 55 436 K€ en 2020 soit une baisse de 4 800 K€ (-9%). La variation est due notamment à la baisse des ressources 2021. La FRM étant une FRM de flux, elle ajuste l'attribution des aides scientifiques de l'année en fonction des produits reçus.

Elles sont réparties comme suit :

- 49 277 K€ pour le financement de la recherche contre 54 084 K€ en 2020 soit une variation de -9% ;
- 324 K€ pour l'évaluation scientifique contre 249 K€ en 2020 soit une variation de +30% ;
- 1 005 K€ pour l'information scientifique contre 1 102 K€ en 2020 soit une variation de -9%.

Les dépenses de missions sociales apparaissent majoritairement comme des actions réalisées directement : en effet, la FRM élabore les appels à projets, sélectionne les candidats et met en place les financements des projets retenus, dont elle contrôle le bon déroulement. De même, elle réalise directement la revue trimestrielle « Recherche & Santé », en collaboration avec un prestataire.

En 2021, le montant de la mission sociale réalisée directement est de 50 606 K€, intégralement en France. Les financements versés à d'autres organismes se sont élevés à 29 K€ versés à l'Institut Danone France.

Détail du financement de la recherche

(en milliers €)	2020	2021	Variation
Programme « Espoirs de la recherche », Aides individuelles	16 015	13 488	-2 527
Programme « Espoirs de la recherche », Equipes Labellisées FRM	18 631	21 273	2 642
Programme « Espoirs de la recherche », Amorçage de jeunes équipes	306	989	683
Axe prioritaire n°1 « Maladies neurodégénératives »	4 652		-4 652
Axe prioritaire n°1 « Médecine réparatrice 21 »		3 710	3 710
Axe prioritaire n°2 « Environnement et Santé »	4 503	4 500	-3
Projets Covid-19 (ANR et REACTing)	5 119	690	-4 429
Prolongations CDD suite au premier confinement	973		-973
Renonciation sur programmes antérieurs à 2020	-36		36
Renonciation sur programmes antérieurs à 2021		-217	-217
Engagements liés à des partenariats	395	499	104
Subventions des fondations abritées (hors Prix et participations aux programmes)	178	977	799
Engagements des membres du Conseil scientifique	945	939	-6
Prix de la FRM	855	868	13
Autres engagements	670	658	-12
TOTAL ATTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES	53 206	48 374	-4 832
Frais de fonctionnement des Affaires scientifiques	879	903	24
TOTAL FINANCEMENT A LA RECHERCHE	54 085	49 277	-4 808

10.1.5.2.2 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appels à la générosité du public correspondent aux dépenses engagées pour la recherche de fonds provenant de la générosité du public (dons et mécénat). Ils sont restés relativement stables et se sont élevés à 9 536 K€ en 2021 contre 9 378 K€ en 2020 soit une augmentation de +166 K€. (+1.77%).

Les frais de recherche de fonds englobent les coûts des mailings et de marketing (6 383 K€ en 2021 contre 6 970 K€ en 2020 soit une baisse de -8.42%), les coûts de traitement des dons (1 024 K€ en 2021 contre 1 105 K€ en 2020 soit une baisse de -7.33%), les frais de traitement des legs et de marketing legs (2 162 K€ en 2021 contre 1 119 K€ en 2020 soit une augmentation de +93.21%), les frais des manifestations et des Comités régionaux (42 K€ en 2021 comme en 2020), les frais de recherches des entreprises mécènes (251 K€ en 2021 contre 141 K€ en 2020 soit une augmentation de +78.01%).

Ces dépenses ont été financées intégralement par la générosité du public.

10.1.5.2.3 Frais de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les dépenses de communication institutionnelle (717 K€ en 2021 contre 643 K€ en 2020 soit une augmentation de +11.51%), couvertes par les fonds provenant de la générosité du public non affectés ;
- les charges liées à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche (84 K€ contre 90 K€ soit une baisse de -6.67%), intégralement financées par les ressources de cette exploitation commerciale (cf. NOTE 10.2) ;
- les frais de fonctionnement de la FRM (1 271 K€ en 2021 contre 1 202 K€ en 2020 soit une augmentation de +5.74%) et ceux des Fondations abritées (90 K€ en 2021 contre 88 K€ en 2020 soit une augmentation de +2.27%). La FRM finance ses frais de fonctionnement par les produits financiers, les autres fonds privés, l'excédent lié à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche. Les frais de fonctionnement des Fondations abritées sont financés par leurs ressources issues de la générosité du public vis-à-vis de ces Fondations abritées;

10.1.5.2.4 Dotations et provisions aux dépréciation et reports en fonds dédiés

Les dotations aux provisions concernent les provisions pour risques et charges (cf. NOTE 6.4) et pour dépréciation des immobilisations issues des legs qui sont comptabilisés dans la rubrique « Immeubles et terrains provenant de legs » (cf. NOTE 5.2).

10.1.5.2.5 Impôt sur les bénéficiaires du secteur lucratif

L'impôt sur le bénéfice concerne exclusivement le secteur d'activité fiscale géré dans le cadre de la « Maison de Recherche » ; cela exclut les emplois financés par la générosité du public.

10.1.5.2.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Cf. Note 9.2

10.1.5.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Cf. Note 9.6

NOTE 11

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE – CER

La Fondation pour la recherche médicale a, sur l'exercice 2021, un modèle économique basé à 99,7% sur des ressources provenant de la générosité du public. Le CROD et un CER sont quasi équivalents puisque les produits non liés à la générosité du public (194 K€) sont intégralement utilisés sur l'exercice.

Des informations complémentaires sont par ailleurs données dans le CER sur les ressources reportées liées à la générosité du public, non dédiées et non utilisées les exercices précédents, ainsi que sur les montants liés à la générosité du public et faisant l'objet d'un emploi en acquisition d'immobilisations. Les développements qui suivent explicitent les options qui ont été retenues par la FRM pour traiter ces différents éléments.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables

des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- Pour les investissements :
 - le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
 - diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- Pour les désinvestissements : la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les immobilisations de la FRM concernent principalement des travaux d'aménagement, des logiciels et des matériels informatiques.

En 2021, le montant des investissements financés par des ressources liées à la générosité du public s'est élevé à 9 K€ contre 54 K€ en 2020 et concerne du matériel informatique.

Le montant des amortissements correspondant s'élève à 0.2 K€ en 2021 contre 11 K€ en 2020.

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	50 635 783	55 434 300
1.1 Réalisées en France	50 635 783	55 434 300
- Actions réalisées directement	50 606 363	55 405 085
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	29 420	29 214
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
- Actions réalisées directement	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 536 043	9 370 030
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 536 043	9 370 030
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 000 238	1 970 424
TOTAL DES EMPLOIS	62 172 064	66 774 754
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	77 620	551 041
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	834 401	2 509 949
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE	132 227	171 287
TOTAL	63 216 312	70 007 030

RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	60 878 280	68 842 315
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	57 041 225	64 872 723
- Dons manuels	17 472 569	19 948 866
- Legs, donations et assurances-vie	36 825 495	39 246 811
- Mécénat	2 743 161	5 677 046
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 837 055	3 969 592
TOTAL DES RESSOURCES	60 878 280	68 842 315
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	415 242	44 227
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 922 790	1 120 488
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	63 216 312	70 007 030

	2021	2020
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	19 660 068	19 567 425
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	132 227	171 287
(-) Quote-part excédent affectée aux fonds propres		-53 032
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-8 933	-25 612
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	19 783 363	19 660 068

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
Réalisées en France	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	373 719	4 097 271
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0
TOTAL	373 719	4 097 271

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	373 719	4 097 271
Bénévolat	0	0
Prestations en nature	373 719	4 097 271
Dons en nature	0	0
TOTAL	373 719	4 097 271

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2021	2020
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	5 347 057	3 957 596
(-) Utilisation	1 922 790	1 120 488
(+) Report	834 401	2 509 949
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	4 258 667	5 347 057

NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 12.1 Effectifs

Les effectifs moyens au cours de l'exercice ont été les suivants :

ANNEE	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
2016	28	6	34
2017	27	8	35
2018	29	6	35
2019	35	3	38
2020	35	5	40
2021	36	5	41

NOTE 12.2 Rémunérations

Le montant des salaires bruts, hors charges sociales et hors variation de la provision pour congés payés, versés en 2021 s'est élevé à 2 141 K€ contre 2 066 K€ en 2020 soit une augmentation de 4%. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le Directoire qui en informe le Conseil de surveillance et le Comité de liaison.

S'agissant des membres du Directoire et conformément au règlement intérieur de la FRM, c'est le Comité de liaison qui valide leurs primes et augmentations sur proposition du Président du Conseil de surveillance. Le collège des trois membres du Directoire a perçu en 2021 la somme de 318 K€ hors charges sociales contre 317 K€ en 2020. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du Directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature et leurs frais leur sont remboursés dans la limite de plafonds s'appliquant à tous les salariés. La liste de ces frais est présentée au Comité de liaison.

NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation

La FRM a fait le choix en 2000 de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser les locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique.

Cette activité fait partie intégrante du compte de résultat de la FRM. Les produits 2021 se sont élevés à 171 K€ comme en 2020, et les charges à 104 K€ (impôts compris) contre 90 K€ en 2020, soit un excédent après impôt sur les sociétés (IS) de 67 K€.

NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires en fonction de la nature des travaux est réparti comme suit :

- contrôle légal des comptes : 63 K€ TTC
- services autres que la certification des comptes : 7 K€ TTC

NOTE 12.5 Dons en nature

La FRM peut recevoir des dons en nature (bijoux, œuvres d'art, ...). Après estimation, ces objets sont vendus et leur prix de vente enregistré en don.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil de Surveillance de la Fondation pour la Recherche Médicale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour la Recherche Médicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de

cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note 9.2 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources qui font l'objet d'une information appropriée, sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés sur l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit**

Isabelle Tracq-Sengeissen



Joël Fusil





Innover pour sauver

54 rue de Varenne
75007 Paris
01 44 39 75 75

FRM.ORG

